

NG

Numéro 7 – Octobre 2026

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



ÉDITO

Après les urnes, le temps d'agir

VOTATIONS DU 29 NOVEMBRE

AVS : l'impôt ne remplacera pas la réforme
Seymaz-Sud : construire les logements dont Genève a besoin

COMMUNES

Meyrin : reprendre le contrôle
de nos espaces publics

IMPOSITION DES COUPLES MARIÉS

RESPECTONS LE CHOIX POPULAIRE

Agenda

OCTOBRE

13 OCTOBRE

Apéritif de la présidence
Ville de Genève

17 OCTOBRE

Assemblée des délégués du PLR Suisse
Langenthal

NOVEMBRE

11 NOVEMBRE

Assemblée des délégués
Cologne

17 NOVEMBRE

Atelier Bilatérales III : agriculture et nouvel accord sur la sécurité alimentaire
Laiteries réunies

AGENDA

Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda.
N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement.
Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ?
Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO

P. 3

Après les urnes, le temps d'agir

VOTATIONS 29 NOVEMBRE

P. 4

Prises de position

Fédéral :

AVS : l'impôt ne remplacera pas la réforme

Imposition des couples mariés : respecter enfin le choix populaire

Cantonal :

Seymaz-Sud : construire les logements dont Genève a besoin

PLR-GENÈVE

P. 14

Université d'été : compte-rendu des JLR

GENÈVE

P. 18

Budget 2027 : quelles chances de succès ?

COMMUNES

P. 20

Meyrin : reprendre le contrôle de nos espaces publics

ACTUALITÉ DU GRAND CONSEIL

P. 24

La pénurie de logements : interview de Christophe Aumeunier

PLR EN IMAGES

P. 26

Bonne lecture !

Édito



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

Après les urnes, le temps d'agir

Chers membres, chères sympathisantes, chers sympathisants,

Les résultats des votations du 27 septembre livrent un message contrasté. À l'échelle fédérale, le peuple suisse a nettement refusé les initiatives sur la neutralité et l'alimentation, avec respectivement 70,2 % et 72,5 % de NON.

À Genève, le peuple a voté pour améliorer la fluidité sur nos routes. Mais il a également accepté d'introduire la gratuité de la contraception et refusé un assouplissement de la LDTR permettant de faciliter l'accès à la propriété.

Le rejet de l'initiative sur la neutralité constitue un signal de responsabilité. La neutralité suisse reste un instrument de politique étrangère et de sécurité. Elle doit permettre de nous adapter à un environnement international profondément transformé : guerres hybrides, cyberattaques, tensions géopolitiques et fragilisation des équilibres globaux. La Suisse doit rester neutre, mais elle doit aussi rester libre de défendre ses intérêts et sa sécurité. C'est pour ces raisons que nous devons poursuivre avec nos partenaires européens dans la voie bilatérale qui a fait notre prospérité.

Le refus de l'initiative sur l'alimentation va dans le même sens. L'agriculture suisse mérite une politique forte, des perspectives et des investissements. Mais la sécurité alimentaire ne se garantit pas par l'inscription d'objectifs contradictoires dans la Constitution. Elle repose sur une production compétitive, l'innovation, la protection des ressources, la formation et des partenariats solides.

L'acceptation du crédit de 39,5 millions de francs pour des infrastructures transfrontalières de mobilité est un vote de raison. Avec 56,78 % de « oui », les Genevoises et les Genevois ont reconnu qu'aucune politique sérieuse de mobilité ne peut ignorer la réalité du bassin de vie franco-valdo-genevois.

Les bouchons, les nuisances et les temps de déplacement ne s'arrêtent pas à la frontière. Des parkings-relais, des transports publics renforcés avec des voies réservées peuvent contribuer à améliorer la mobilité de nos citoyens.

Le peuple a également accepté, par 58,46 %, l'initiative pour une contraception gratuite. Cette décision impose maintenant un travail sérieux sur sa mise en œuvre. Avec des perspectives budgétaires difficiles, ce résultat renforce notre conviction qu'un travail de fond doit être entrepris sur le fonctionnement et la place de l'État dans notre canton. Pour rappel, Genève dépense plus de 40 % de plus par habitant que le canton de Vaud.

Avec 63,52 % de « non », la population a rejeté l'assouplissement de la LDTR qui aurait permis aux locataires d'accéder plus facilement à la propriété de leur logement. Il est le reflet d'un épouvantail présenté par l'ASLOCA qui se nourrit du taux de vacance historiquement bas. Ce refus ne peut pas devenir le prétexte à l'immobilisme.

Genève fait face à une pénurie de logements, à une mobilité difficile, à des finances publiques sous tension et à une administration devenue trop complexe. La réponse passe par des priorités claires, des procédures simplifiées et une administration capable d'accompagner concrètement celles et ceux qui font vivre le canton.

Le PLR Genève défend cette ligne de responsabilité : investir, réformer et évaluer les résultats lorsque l'argent public est engagé.

Genève possède les moyens de réussir et le PLR continuera à agir avec bon sens et responsabilité.

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · simone.cartier@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

Claire Dalcorsio

CRÉDITS MAGAZINE

Nathan Bugniet ; Shutterstock.com ;

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Rue des Sablières 13, 1242 Satigny

VOTATIONS DU 29 NOVEMBRE

Prises de position

Réunis mardi 8 septembre à Genève Aéroport, les délégués du PLR Genève ont pris position sur les cinq objets soumis au vote populaire le 29 novembre.

SEYMAZ-SUD

OUI à la construction de logements de qualité

Le PLR Genève a voté un large soutien (49 voix pour et 1 abstention) au déclassement de « Seymaz-Sud » en zone ordinaire. Cela permettra la création de logements à proximité immédiate du Léman Express. Ce projet, coordonné avec l'association des propriétaires, s'inscrit dans un développement maîtrisé. Pour le PLR Genève, le déclassement de plus de 41'000 m² constitue une réponse concrète aux besoins en logements du canton. Adrien Genecand, député PLR souligne : « La zone ordinaire, ce n'est pas moins de densité : c'est de la densité bien faite. On construit avec les propriétaires plutôt que contre eux, et on y gagne en qualité architecturale. »

FINANCEMENT DE L'AVS

NON à une nouvelle hausse de la TVA

Les délégués se sont prononcés contre l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par un relèvement de la TVA (46 voix contre et 4 abstentions). Le PLR Genève

refuse ainsi l'augmentation générale de 0,4 point de TVA, et de 0,2 point pour l'hébergement. Pour le parti, cette mesure ferait peser une charge supplémentaire sur les ménages et les PME alors même qu'elle ne règle en aucun cas le déficit structurel du financement de l'AVS. Le financement prévu ne couvrirait qu'environ 1,5 milliard de francs par année des 4 milliards nécessaires pour la 13^e rente. Le parti rappelle que la TVA a déjà été relevée 2 fois dans le passé pour financer le 1^{er} pilier et appelle à une réforme structurelle plutôt que d'entrer dans de nouvelles hausses successives de cette taxe. Notre conseiller national, Cyril Aellen résume la position du parti : « Le pouvoir d'achat n'est pas qu'un slogan électoral, c'est un engagement qui se traduit par des votes cohérents au parlement. »

FISCALITÉ DES COUPLES MARIÉS

NON à la création d'une nouvelle discrimination

L'initiative populaire « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! » a été refusée par

les délégués (38 voix contre, 9 voix pour et 7 abstentions). Le 8 mars, le peuple a accepté de gommer la discrimination fiscale des couples mariés après plus de 40 ans de lutte. Cette initiative réintroduirait une architecture complexe. Et surtout, comme l'affirme notre conseillère nationale, Simone de Montmolin : « Ce texte recrée une inégalité de traitement entre les contribuables. » Le PLR souhaite que les cantons mettent leur énergie dans la mise en œuvre rapide de l'imposition individuelle plutôt que dans des mécanismes coûteux.

MATÉRIEL DE GUERRE

OUI à un renforcement de notre industrie d'armement sans renoncer au contrôle

La modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre a été soutenue par 41 voix pour et 7 abstentions. Le PLR Genève soutient une révision qui doit permettre au Conseil fédéral d'adapter, dans un cadre limité et contrôlé, la politique suisse d'exportation de matériel de guerre dans un environnement géopolitique devenu plus exigeant. Pour le parti, la préservation d'une industrie suisse de défense

crédible participe directement à la sécurité du pays. Cette évolution doit toutefois rester encadrée et compatible avec les principes de la politique extérieure et de la neutralité suisses. Pour Pierre Nicollier, Président du PLR Genève, « avec ce texte, l'interdiction pour la Suisse de fournir en armement les pays belligérants est maintenue, préservant ainsi la neutralité de notre pays ».

FEUX D'ARTIFICE

NON à l'interdiction

Enfin, les délégués du PLR Genève se sont prononcés à l'unanimité contre l'initiative populaire « Pour une limitation des feux d'artifice ». Le parti estime que l'interdiction de la vente et de l'utilisation par les particuliers des pièces d'artifice bruyantes dans la Constitution constitue une réponse disproportionnée. Des exceptions et des règles spécifiques existent déjà pour les grands événements. Selon Simone de Montmolin, « nous devons lutter contre un État qui interdit à tout va. La Constitution ne doit pas être un catalogue fourre-tout. »



OBJETS FÉDÉRAUX

Objet n°1 : Arrêté fédéral du 19 juin 2026 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA

NON

Objet n°2 : Initiative populaire « Pour une limitation des feux d'artifice » **NON**

Objet n°3 : Initiative populaire « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! » **NON**

Objet n°4 : Modification du 19 décembre 2025 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) **OUI**

OBJET CANTONAL

Objet n°1 : loi modifiant les limites de zones situé entre l'avenue de Bel-Air et la Seymaz **OUI**

VOTATIONS FÉDÉRALES

AVS : l'impôt ne remplacera pas la réforme



Par Cyril Aellen
Conseiller national

Le peuple a accepté la 13^e rente. Cette décision doit être appliquée. La question est désormais de savoir comment en assurer le financement et, surtout, comment garantir l'AVS à plus long terme. Le parlement a retenu la solution de l'augmentation de la TVA. Cyril Aellen nous explique pourquoi le PLR s'y oppose et pourquoi il faut voter NON au relèvement de la TVA le 29 novembre prochain.

Quatre dixièmes de TVA supplémentaires dès 2028. Voilà comment s'est conclu le débat sur le financement de la 13^e rente AVS. Le taux normal de TVA passerait donc de 8,1 à 8,5 %. Ainsi présenté, cela paraît presque insignifiant. C'est d'ailleurs tout le charme de la TVA : elle donne toujours l'impression de ne coûter presque rien.

Quelques centimes sur un achat, quelques francs sur un autre. Personne ne reçoit la facture à la fin du mois. Pourtant, additionnés, ces quatre dixièmes doivent rapporter environ 1,5 milliard de francs par année. Le Parlement a retenu cette solution pour financer partiellement la 13^e rente AVS, qui sera versée pour la première fois en décembre 2026. En réalité, ce n'est qu'une première augmentation dès lors que le coût annuel de la 13^e rente AVS est estimé à près de 5 milliards.

À mon sens, le débat mérite donc mieux qu'une discussion sur

quelques décimales. Il pose une question plus fondamentale : peut-on continuer à répondre au vieillissement de la population et à l'augmentation des rentes par la seule augmentation de prélèvements fiscaux ?

LE FACTEUR DE LA DÉMOGRAPHIE

Les données démographiques sont connues. Nous vivons plus longtemps. Les parcours de formation se sont allongés et l'entrée durable dans la vie professionnelle intervient souvent plus tard. Parallèlement, la natalité diminue et les gains de productivité, notamment liés aux nouvelles technologies, pourront certes atténuer cette évolution mais ils n'aboliront pas la démographie. Le résultat est assez simple : la durée de perception des rentes augmente tandis que le rapport entre actifs et retraités devient moins favorable.

Aucun système de retraite par répartition ne peut durablement ignorer cette évolution.

On peut évidemment décider maintenant de prélever davantage. On peut le refaire dans 2 ans, puis dans 5 ans et dans 10 ans. C'est le choix soumis au vote le 29 novembre. Les partisans soulignent qu'une hausse de la TVA répartit le financement sur l'ensemble de la consommation et évite de faire supporter la totalité de l'effort aux seuls salaires. Cette présentation oublie toutefois deux effets très concrets : la baisse du pouvoir d'achat et l'augmentation des charges pesant sur les entreprises.

Les opposants font valoir une autre logique : augmenter une nouvelle fois les recettes ne règle pas la question structurelle de la durée de financement des retraites. Cela la repousse.

C'est donc là que commence le véritable débat.

COMPARAISON INTERNATIONALE

Pendant longtemps, parler de l'âge de la retraite a presque relevé du sacrilège, voire du suicide, politique. Pourtant, le reste de l'Europe n'a pas suspendu les lois de la démographie à ses frontières. Selon l'OCDE, l'âge normal de la retraite doit à terme, par exemple, atteindre 67 ans en Allemagne et en Belgique, 68 ans au Royaume-Uni et des niveaux encore plus élevés dans certains systèmes européens. Seule la France fait cavalier seul dans le sens inverse... avec le succès que l'on connaît.

La comparaison internationale ne dit évidemment pas ce que la Suisse doit décider. Elle montre en revanche qu'elle n'est pas confrontée à un problème exclusivement helvétique. Dès lors, une question devient difficile à esquiver : si nous vivons sensiblement plus longtemps, pouvons-nous conserver indéfiniment la même durée

« Peut-on continuer à répondre au vieillissement de la population et à l'augmentation des rentes par la seule augmentation de prélèvements fiscaux ? »



moyenne de vie active tout en maintenant les prestations sans augmenter sans cesse les prélèvements ? Evidemment non. Mais la réponse complète ne doit d'ailleurs pas nécessairement prendre la forme simpliste d'un âge uniforme fixé à 67 ou 68 ans.

On peut imaginer davantage de flexibilité. La durée de cotisation pourrait jouer un rôle plus important. Une personne entrée dans la vie professionnelle à 17 ans n'a pas le même parcours que celle qui y entre dix ans plus tard. La pénibilité de certaines professions pourrait être prise en considération. Une retraite progressive pourrait être facilitée. Ceux qui souhaitent travailler plus longtemps pourraient être davantage encouragés.

Plusieurs pays connaissent déjà des dispositifs dans lesquels la durée de cotisation influence les possibilités de départ : l'OCDE relève notamment des mécanismes de ce type en Allemagne, en Belgique ou en

Italie. C'est précisément ce débat que devrait porter AVS 2030.

COMMENT GARANTIR L'AVS SUR LE LONG TERME

Le Conseil fédéral reconnaît lui-même que la prochaine réforme doit assurer la stabilité financière de l'assurance et prévoit un mécanisme d'intervention si le niveau du fonds AVS menace de passer sous 90 % des dépenses annuelles. Selon le mode de financement finalement retenu pour la 13^e rente, des recettes supplémentaires devraient encore être nécessaires.

Cela devrait nous alerter sur une chose : quatre dixièmes de TVA ne mettent pas fin à l'histoire. Ils constituent un choix de financement pour une dépense déterminée. Ils ne font disparaître ni le vieillissement démographique, ni l'allongement de la durée de perception des rentes, ni les interrogations sur

l'équilibre futur entre actifs et retraités.

Le peuple a accepté la 13^e rente. Cette décision doit être appliquée. La question est désormais de savoir comment en assurer le financement et, surtout, comment garantir l'AVS à plus long terme.

En l'état, deux conceptions s'affrontent. La première considère qu'une augmentation mesurée des recettes constitue le moyen le plus socialement acceptable de préserver les prestations. La seconde estime que la Suisse doit d'abord accepter le débat sur les paramètres structurels de son système de retraite, notamment la durée de la vie active, avant de solliciter une nouvelle fois les contribuables et les consommateurs.

Le 29 novembre, le choix sera donc clair : augmenter une nouvelle fois la TVA ou exiger que le débat sur l'AVS porte enfin aussi sur ses paramètres

structurels comme la durée de cotisation, la flexibilité du départ à la retraite ou la prolongation de la vie active.

C'est pour cette raison que le PLR s'oppose à l'augmentation de la TVA soumise au vote le 29 novembre. Sa position est simple : une AVS durable ne se construira pas en demandant chaque fois davantage aux consommateurs, mais en acceptant enfin d'adapter notre système à la réalité démographique.

On peut repousser les réformes. On peut augmenter les impôts. Mais on ne peut pas abolir la démographie.

VOTATIONS FÉDÉRALES



Par Simone de Montmollin

Conseillère nationale

Imposition des couples mariés : respecter enfin le choix populaire

La loi consacrant l'imposition individuelle a été acceptée par le peuple suisse le 8 mars 2026, mettant fin à une pénalisation fiscale du mariage. Malgré cela, le Centre n'a pas retiré son initiative « Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage », sur laquelle le peuple est amené à voter le 29 novembre. Sous un titre séduisant, cette initiative va à l'encontre de la volonté du peuple et introduirait une contradiction majeure, avec des conséquences administratives et financières difficiles à déterminer. Simone de Montmollin, conseillère nationale, nous expose les raisons pour lesquelles il convient de rejeter fermement cette initiative et de mettre enfin en œuvre le choix populaire du 8 mars 2026.

Le 8 mars 2026, après des décennies de débats, le peuple suisse a fait un choix clair : à l'avenir, chaque personne sera imposée individuellement, indépendamment de son état civil. La loi sur l'imposition individuelle a été acceptée par 54,23 % des voix.

Cette réforme met fin à la pénalisation fiscale du mariage, mais aussi aux avantages qui lui sont liés. Elle consacre un principe simple et libéral : l'impôt doit dépendre du revenu de chacun, non de la manière dont il choisit d'organiser sa vie privée.

Pourtant, quelques mois plus tard, nous devrons déjà revoter sur le même choix de fond. Le Centre a refusé de retirer son initiative « Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage », soumise au peuple et aux cantons le 29 novembre. Le Conseil fédéral et les deux Chambres

recommandent de la rejeter : le Conseil national l'a refusée le 17 septembre 2025 par 99 voix contre 92, sans abstention, et le Conseil des États le 4 juin 2026, par 24 voix contre 21.

UNE SOLUTION CONTRAIRE À LA DÉCISION DU PEUPLE

Sous un titre séduisant, l'initiative veut inscrire dans la Constitution que les revenus des époux sont additionnés pour calculer l'impôt fédéral direct. Les couples mariés resteraient ainsi considérés comme une seule communauté économique. La loi devrait en parallèle garantir qu'ils ne soient jamais désavantagés par rapport aux autres contribuables.

Si aucune solution n'entraîne en vigueur dans les trois ans, l'administration procéderait à un double calcul : l'un selon l'imposition commune, l'autre selon les règles applicables aux personnes non mariées, avant de retenir le montant le plus favorable.

Il ne s'agit donc plus de supprimer une discrimination : le peuple vient précisément de le faire. **L'initiative veut réintroduire dans la Constitution l'imposition commune et, avec elle, un traitement fiscal fondé sur l'état civil.**

UNE CONTRADICTION JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Une acceptation provoquerait une contradiction majeure. Dans un premier temps, la loi sur l'imposition individuelle

« Accepter l’initiative reviendrait à institutionnaliser l’incertitude et pourrait conduire, selon l’organisation retenue, à plusieurs déclarations et calculs fiscaux pour un même couple. »

resterait valable et les cantons seraient tenus de l’introduire d’ici au 1^{er} janvier 2032. Mais la Constitution imposerait simultanément l’addition des revenus des époux pour l’impôt fédéral direct.

Le Parlement devrait rouvrir le dossier et tenter de concilier deux décisions incompatibles, quitte à modifier une loi que le peuple vient d’approuver. Dans l’intervalle, les cantons poursuivraient leurs préparatifs sans savoir quel système s’appliquerait finalement. **Accepter l’initiative reviendrait à institutionnaliser l’incertitude et pourrait conduire, selon l’organisation retenue, à plusieurs déclarations et calculs fiscaux pour un même couple.**

DES COÛTS CONSIDÉRABLES ET NON FINANCÉS

L’initiative ne définit pas son modèle d’application. Selon les estimations de l’Administration fédérale des contributions, le calcul alternatif entraînerait un manque à gagner annuel de 700 millions à 1,4 milliard de francs pour l’impôt fédéral direct. Avec un splitting, les pertes atteindraient entre 1,5 et 3,1 milliards.

Ces montants devraient être compensés par des économies, d’autres impôts ou un report de charges sur d’autres contribuables. Une promesse aussi coûteuse, sans financement et dont les modalités restent inconnues, n’est ni responsable ni équitable.

LA PROMESSE DE PAYER MOINS EST UN LEURRE

Le Centre laisse entendre que son initiative ferait baisser les impôts des couples mariés. Mais, à la demande de la Commission de l’économie et des redevances du Conseil national, l’Administration fédérale des contributions a examiné treize variantes de mise en œuvre. Qu’il s’agisse d’un splitting intégral ou partiel, d’un calcul alternatif ou d’une autre forme d’imposition commune, aucune n’offre un allègement généralisé à la classe moyenne.

Les principaux bénéficiaires seraient les 10 % de couples mariés aux revenus les plus élevés. La classe moyenne ne profiterait, au mieux, que d’un faible allègement, tout en devant contribuer au financement des pertes fiscales. Selon le modèle retenu, des personnes seules, des couples non mariés et des familles monoparentales pourraient être désavantagés.

Même les contribuables à hauts revenus, qui paieront un peu plus avec l’imposition individuelle ne disposent donc d’aucune garantie avec l’initiative du Centre : leur situation dépendrait du futur modèle, des barèmes, des déductions et du financement choisis par le Parlement.

L’alternative n’est pas entre payer plus avec l’imposition individuelle et payer moins avec l’initiative du Centre. Elle est entre un système connu et une promesse dont personne ne connaît les véritables gagnants et perdants.

UN FREIN AU TRAVAIL ET À L’ÉGALITÉ

Les treize variantes examinées ont toutes des effets négatifs sur l’emploi par rapport à l’imposition individuelle. Lorsque les revenus sont additionnés, le revenu supplémentaire – encore souvent celui de la femme – est soumis à la progression fiscale atteinte par le ménage. Reprendre une activité ou augmenter son taux d’occupation devient moins intéressant.

L’imposition individuelle produit l’effet inverse : elle renforce l’autonomie financière, valorise le travail et mobilise un potentiel professionnel dont notre économie a besoin. Or dans son rapport 2026, l’OCDE constate que la Suisse présente l’un des écarts femmes-hommes les plus importants en matière d’emploi en équivalent plein temps. **Revenir à l’imposition commune qui pénalise le deuxième revenu irait précisément à rebours des réformes nécessaires pour mieux mobiliser ce potentiel professionnel. Ce n’est pas seulement une question d’égalité, mais aussi de compétitivité.**

UNE QUESTION DE LOYAUTÉ DÉMOCRATIQUE

En mars, les critiques adressées à l’imposition individuelle étaient connues : bureaucratie, coûts et effets défavorables pour certaines familles. Malgré cela, le peuple a tranché. Maintenir une initiative fondée sur le principe contraire revient à lui demander de défaire, quelques mois plus tard, ce qu’il vient de décider.

« Les principaux bénéficiaires seraient les 10 % de couples mariés aux revenus les plus élevés. La classe moyenne ne profiterait, au mieux, que d'un faible allègement, tout en devant contribuer au financement des pertes fiscales. »

Une démocratie vivante permet naturellement de revoter. Mais elle repose aussi sur la capacité des acteurs politiques à accepter un verdict populaire et à le mettre en œuvre.

LE MARIAGE NE SE RÉSUME PAS À UNE DÉCLARATION FISCALE COMMUNE

Pour certains, imposer séparément les époux reviendrait à nier que le mariage forme une communauté. Cette préoccupation mérite d'être entendue, mais elle confond la valeur du mariage avec une modalité de calcul de l'impôt.

Le mariage demeure un engagement fondé sur la solidarité, la fidélité, l'assistance mutuelle et la responsabilité à l'égard des enfants. Il continue de produire des effets juridiques importants en matière de succession, de prévoyance, de protection de la famille ou de devoir d'entretien. Aucune de ces valeurs, aucun de ces droits et aucune de ces obligations ne disparaît parce que chaque conjoint remplit sa propre déclaration fiscale.

Deux époux peuvent former une communauté de vie et de destin sans devoir être considérés par le fisc comme une seule personne économique. **Reconnaître chacun comme contribuable à part entière ne fragilise pas le mariage : cela respecte simplement l'autonomie et la responsabilité de chacun de ses membres. La solidité d'un mariage ne se mesure pas à une addition de revenus sur une feuille d'impôt.**

LE CENTRE NAVIGUE À VUE

Plus de deux ans après le dépôt de son texte, le Centre ne dit toujours pas quelle réforme il entend réaliser. Calcul alternatif, splitting intégral ou partiel : les coûts, les effets et les bénéficiaires diffèrent considérablement. Le parti promet que les couples mariés ne paieront « jamais plus », sans préciser la solution retenue, ni qui en payera la facture.

Cet entêtement interroge. À un an des élections fédérales, maintenir ce texte ressemble moins à une nécessité fiscale qu'à une stratégie de visibilité politique. Un parti qui se présente comme le garant de la concordance et de la stabilité institutionnelle devrait être le premier à respecter la décision populaire, plutôt que de replonger immédiatement le pays dans l'incertitude.

Il est maintenant temps de mettre en œuvre le choix du 8 mars 2026 et de refuser clairement l'initiative du Centre.



Vendre bien. Vendre juste.

À la SPG, vendre un bien immobilier, qu'il soit existant ou sur plan, c'est mettre en lumière son caractère unique. Nous élaborons pour vous une stratégie sur mesure afin de maximiser sa valeur. Nous vous connectons aux meilleurs acheteurs, dans les meilleurs délais. C'est cela, l'immobilier de tous les possibles.

Vente • Développement • Gérance • Direction de travaux • spg.ch



VOTATION CANTONALE

Seymaz-Sud : construire les logements dont Genève a besoin

À Genève, la crise du logement n'est plus une préoccupation parmi d'autres : elle est devenue l'un des principaux défis de notre canton. Alors que la pénurie atteint un niveau historique, le projet de Seymaz-Sud soulève une question fondamentale : sommes-nous réellement prêts à construire les logements dont les Genevoises et les Genevois ont besoin ?

Geoffrey Marclay, conseiller municipal à Chêne-Bourg, nous aide à y répondre.



Par **Geoffrey Marclay**

Conseiller municipal, Chêne-Bourg

UNE PÉNURIE QUI NE PEUT PLUS DURER

Le projet de déclassement du secteur de Seymaz-Sud, à Chêne-Bourg, a suscité un débat nourri. Référendum, accusations de spéculation, craintes liées à la densification ou interrogations sur l'évolution du quartier : les prises de position n'ont pas manqué. Ces préoccupations sont légitimes et méritent d'être entendues. Mais elles ne doivent pas faire oublier l'essentiel : Genève est-elle encore capable de répondre à la demande croissante de logements ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Au 1^{er} juin 2025, le taux de vacance des logements à Genève n'était plus que de 0,22 %, son niveau le plus bas depuis 2011. À titre de comparaison, un marché immobilier est généralement considéré comme équilibré lorsque ce taux se situe entre

1,5 et 2 %. Trouver un logement est ainsi devenu un véritable parcours du combattant pour un nombre croissant de Genevoises et de Genevois. Cette tension alimente la hausse des loyers, réduit la mobilité résidentielle et fragilise l'attractivité de notre canton.

Dans un canton qui compte désormais plus de 537 000 habitants, qui continue de créer des emplois et d'accueillir de nouveaux résidents, cette situation n'a plus rien de conjoncturel : elle est devenue structurelle.

UNE ÉVIDENCE S'IMPOSE DONC : GENÈVE DOIT CONSTRUIRE D'AVANTAGE

Pourtant, c'est ici que réside tout le paradoxe genevois. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut construire davantage de logements. Pourtant, dès qu'un

projet concret voit le jour, les oppositions se multiplient, les recours s'enchaînent et les référendums repoussent encore les échéances. Cette contradiction est devenue l'un des principaux obstacles à la résolution de la crise du logement. La crise du logement ne se résoudra pas par des déclarations d'intention, mais par des réalisations concrètes.

UNE CRISE QUI TOUCHE TOUTES LES GÉNÉRATIONS

Les conséquences sont désormais visibles pour une grande partie de la population. Les jeunes peinent à accéder à leur premier logement et restent plus longtemps chez leurs parents. Les familles rencontrent des difficultés à trouver un appartement correspondant à l'évolution de leurs besoins. Les seniors souhaitent parfois rejoindre un logement plus adapté sans

devoir quitter leur commune. Quant à la classe moyenne, elle se retrouve trop souvent prise entre des logements subventionnés auxquels elle n'a pas accès et un marché libre devenu financièrement inaccessible.

La crise du logement ne concerne donc plus seulement certains ménages : elle touche désormais toutes les générations et met à rude épreuve la cohésion sociale de notre canton.

CONSTRUIRE LÀ OÙ CELA FAIT SENS

C'est dans cette perspective que le projet de Seymaz-Sud doit être analysé. Situé dans un secteur déjà urbanisé, bien desservi par les transports publics et bénéficiant d'infrastructures existantes, ce périmètre offre une véritable opportunité de

créer de nouveaux logements sans empiéter sur les zones agricoles.

Si Genève doit poursuivre sa densification, c'est précisément dans ce type de secteur que cela fait le plus de sens. Construire là où les transports publics, les écoles, les commerces et les équipements existent déjà est non seulement plus cohérent, mais aussi plus durable que d'étendre toujours davantage l'urbanisation.

Certains dénoncent un cadeau fait aux propriétaires fonciers ou aux promoteurs immobiliers. Le débat mérite d'être posé, mais il ne doit pas masquer la question centrale. L'objectif d'un déclassement n'est pas de créer de la valeur foncière ; il est avant tout de permettre la construction de logements. Refuser systématiquement tout projet au motif qu'il bénéficie également à des

propriétaires reviendrait, dans les faits, à rendre pratiquement impossible toute évolution urbaine. Ce qui doit guider la décision publique reste l'intérêt général : permettre à davantage de Genevoises et de Genevois de se loger.

CONSTRUIRE DAVANTAGE, MAIS CONSTRUIRE MIEUX

Soutenir Seymaz-Sud ne signifie pas défendre une urbanisation sans limite. Construire davantage ne veut pas dire construire n'importe quoi. La densification doit être maîtrisée, respecter son environnement et s'inscrire dans une vision cohérente du développement territorial. Il ne s'agit pas de multiplier les constructions de manière anarchique ni de faire surgir des tours partout, mais de développer des quartiers de qualité, bien intégrés et offrant

un cadre de vie agréable à leurs habitants.

Refuser un projet parce qu'il transforme un quartier n'est pas une politique du logement. Une politique du logement consiste à accompagner l'évolution de notre canton de manière responsable, en conciliant qualité de vie, développement urbain et besoins de la population.

FAIRE LE CHOIX DE L'AVENIR

Le débat autour de Seymaz-Sud dépasse largement les limites d'un quartier de Chêne-Bourg. Il pose une question fondamentale : sommes-nous prêts à apporter des réponses concrètes à une crise que chacun reconnaît ?

Accepter ce déclassement ne résoudra évidemment pas, à lui seul, la pénurie de logements. En revanche, le

refuser reviendrait à renoncer à la création de plusieurs centaines de logements dans un secteur où leur réalisation est cohérente avec le développement du canton.

Construire des logements n'est jamais simple. Ne plus construire ne constitue toutefois pas une solution. Seymaz-Sud ne résoudra pas, à lui seul, la crise du logement genevoise. Mais il représente une étape concrète dans la bonne direction. Si nous voulons offrir un avenir aux jeunes, permettre aux familles de rester à Genève et préserver l'attractivité de notre canton, il faudra accepter de transformer certains secteurs de manière réfléchie, équilibrée et responsable. C'est précisément ce que propose aujourd'hui Seymaz-Sud.



Retour sur l'Université d'été 2026 du PLR

Réunis à l'occasion de l'édition 2026 de la traditionnelle Université d'été, les membres du PLR Genève ont pris part à trois ateliers thématiques : la sécurité, le logement et le tourisme. Comme chaque année, vos jeunes libéraux-radicaux vous proposent un compte rendu des débats qui nous ont permis de traiter en profondeur ces sujets d'actualité. Nous saisissons également l'occasion de remercier les équipes de choc qui ont animé chaque atelier : Mike Berker, Richard Boldrini et Pierre Conne (sécurité) ; Christophe Aumeunier et Valentine Pillet (logement) ; Philippe Schwarm et Frédéric Hohl (tourisme). Bonne lecture !



SÉCURITÉ : UNE POLICE JUDICIAIRE FORTE POUR PRÉSERVER L'ATTRACTIVITÉ DE GENÈVE

Par Alexis Couniniotis, Président des JLR-GE et conseiller municipal à Cologny

L'atelier a placé la police judiciaire (PJ) au cœur de la réflexion sur les défis sécuritaires de demain. Les échanges avec Richard Boldrini, chef de la PJ, et Mike Berker, inspecteur et vice-président du Syndicat de la PJ, ont permis de mettre en lumière les

difficultés liées à la lutte contre la criminalité à Genève.

La sécurité : pierre angulaire de l'attractivité de Genève

La sécurité est un élément essentiel de la qualité de vie et de l'attractivité de Genève. Depuis quelques années, la criminalité organisée et violente connaît une évolution préoccupante. Les récents épisodes de home-jackings, de cambriolages ciblés et d'agressions violentes ont contribué à renforcer le sentiment d'insécurité. Cette inquiétude est également

exprimée par les acteurs économiques. La Fondation pour l'attractivité du canton de Genève (FLAG) publiait cet été son rapport sur la criminalité. Le constat est accablant. Entre 2022 et 2025 : +14,9 % d'infractions contre le patrimoine, +21,4 % de violences graves et +39,2 % d'infractions cybercriminelles.

Si Genève est le canton qui dispose du plus de policiers par habitant, avec 1 équivalent temps plein (ETP) pour 350 habitants, bien devant la moyenne nationale (1/477), le taux d'élucidation est le plus bas de Suisse (17,7 %). La dimension transfrontalière des infractions est un facteur, sans qu'on puisse lui attribuer toute la responsabilité.

Pourtant, la réponse qu'offre le Département des institutions et du numérique (DIN), notamment vis-à-vis des communes, n'est pas à la hauteur des enjeux. À répétées reprises, on nous assure que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. En gros : « circulez, il n'y a rien à voir ». Or,

agir nécessite de prendre conscience de la gravité de la situation.

Une criminalité qui évolue plus vite que nos moyens

La criminalité est devenue plus numérique, plus mobile, plus internationale, plus anonyme, plus cloisonnée et plus violente. Internet et les réseaux sociaux constituent désormais un véritable écosystème criminel : ils permettent d'identifier des cibles, de recruter des exécutants, de coordonner des opérations ou encore de déplacer et de blanchir des fonds.

L'enjeu n'est donc pas seulement d'élucider les infractions commises, mais d'empêcher qu'elles ne le soient. Or, faute de ressources humaines formées et disponibles, la PJ dispose d'une marge de manœuvre limitée. Absorbée par les infractions déjà commises, elle peine à anticiper celles qui se préparent.



Avec les participants à l'atelier, nous avons esquissé quelques pistes qui permettraient à la PJ de reprendre l'initiative :

1. Miser sur la technologie

Les outils d'analyse criminelle, tels que la lecture automatisée des plaques d'immatriculation (système LAPI) ou l'élargissement de la vidéosurveillance, peuvent contribuer à renforcer les capacités d'enquête et d'anticipation. Monaco fait figure de pionnier en la matière et ses expériences méritent d'être étudiées.

2. Repenser la formation

Aujourd'hui, rien ne garantit à qui souhaite devenir enquêteur qu'il rejoindra effectivement la

PJ à l'issue de sa formation. Il convient de réfléchir au retour de la filière de recrutement et de formation spécialisée, qui permettrait de former plus tôt de futurs inspecteurs et d'attirer des profils disposant de compétences particulières.

3. Une meilleure affectation des ressources actuelles

Une réflexion s'impose sur la manière dont les ressources existantes sont utilisées. La complexification des procédures, l'augmentation considérable du volume de données numériques à exploiter et certaines tâches historiquement confiées à la police mobilisent aujourd'hui une part importante du temps des enquêteurs.

Certaines missions qui ne requièrent pas l'exercice de compétences ou de pouvoirs policiers pourraient être réexaminées, par exemple les interventions liées aux décès manifestement non suspects, afin de déterminer si elles peuvent être accomplies autrement, et ainsi libérer des moyens pour les missions prioritaires.

4. Revoir le cadre légal

La mise en œuvre de ces orientations se heurte rapidement aux limites du cadre légal et procédural actuel. L'élargissement de la vidéosurveillance et la LAPI nécessitent un assouplissement des règles en matière de protection des données (LPD et LIPAD). Une nouvelle pesée des

intérêts entre préservation des libertés et sécurité publique est indispensable.

La sécurité est le socle inconditionnel d'une société libre et responsable. L'atelier sécurité de l'Université d'été s'est employé à le rappeler, alors que l'attractivité de Genève est sans cesse remise en question. Les solutions ne manquent pas et se complètent : technologie, formation, organisation, cadre légal. Dans ce contexte, le PLR continuera à œuvrer pour un canton où il fait bon vivre et poursuivra ses efforts pour que la réponse politique du DIN soit à la hauteur des attentes en matière de sécurité.

PROJETS EN COURS

Le PLR n'a pas attendu une dégradation de la situation pour agir. Différents conseils municipaux, à travers leurs représentants PLR, se sont coordonnés pour demander une modification du cadre légal afin de permettre l'installation d'un système de recherche automatisée de véhicules et surveillance du trafic (RVS), ainsi qu'un renforcement de la vidéosurveillance. La section collongeoise du PLR Arve et Lac a aussi déposé une pétition qui demande une ouverture 24h/24 du poste de police de la Pallanterie, le seul de la région.

POLITIQUE DU LOGEMENT : UN ÉTAT DES LIEUX SANS CONCESSION

Par Alex Martin

**Membre des JLR-GE et du Comité du
PLR Thônex**

Samedi 22 août 2026, à l'occasion de l'Université d'été du PLR à Troinex, nous avons eu le plaisir d'échanger sur la politique du logement avec Christophe Aumenier, secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière (CGI) et ancien député PLR, ainsi qu'avec Valentine Pillet, présidente de l'Association des promoteurs-constructeurs genevois (APCG) et architecte. Cet échange, riche et concret, a permis de dresser un état des lieux sans concession de la crise du logement à Genève et d'esquisser des pistes de solutions pragmatiques, fidèles aux valeurs libérales-radicales.

Des procédures d'autorisation trop lentes

Un constat a été partagé : les procédures d'autorisation de construire sont aujourd'hui trop longues et freinent tant les nouvelles constructions que les rénovations. Ces délais, qui s'étendent parfois sur plusieurs années, découragent les porteurs de projets et retardent d'autant la mise sur le marché de nouveaux logements pourtant indispensables. Le manque d'initiative du Département du Territoire pour raccourcir ces délais est regrettable.

Les communes en première ligne, avec le soutien du canton

La plupart des communes construisent déjà de manière soutenue et démontrent une réelle volonté de participer à l'effort collectif. Pour poursuivre sur cette voie, elles auront toutefois besoin du soutien

Le canton devra également œuvrer au développement de nouvelles constructions en bordure des zones agricoles, dans des périmètres ciblés et réfléchis, tout en préservant les surfaces dédiées à la viticulture et à l'agriculture.

Accompagner nos aînés vers un habitat adapté

Autre priorité évoquée lors des échanges : accompagner nos aînés souhaitant quitter un grand logement pour un habitat mieux adapté à leurs besoins. De nombreuses personnes âgées occupent aujourd'hui des logements devenus trop grands pour elles, faute d'alternatives adaptées et attractives. Cela passera notamment par le développement des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), qui offrent un cadre de vie sécurisant tout en libérant des logements familiaux pour de nouveaux occupants.

La rénovation énergétique, un impératif écologique et économique

Enfin, la dimension écologique a également été abordée lors de cette rencontre. L'objectif est clair : accélérer la démolition et la reconstruction des bâtiments les plus énergivores, afin d'éliminer les passoires thermiques du parc immobilier genevois. Cette démarche doit permettre non seulement de réduire l'empreinte carbone du canton, mais également d'offrir aux habitants des logements plus confortables et moins coûteux en énergie. Il conviendra toutefois de veiller à ce que ces ambitions écologiques ne se traduisent pas par un alourdissement supplémentaire des procédures, mais s'inscrivent au contraire dans une logique de simplification et d'incitation.



Un marché du logement sous tension

Les discussions ont notamment porté sur le taux de vacance de logements dans le canton, particulièrement très bas puisqu'il s'établit à 0,31 %, soit très loin du seuil de 2 % généralement considéré comme celui d'un marché équilibré. Cette pénurie chronique pèse directement sur le pouvoir d'achat des Genevoises et des Genevois, et pousse de nombreux ménages, notamment les familles et les jeunes actifs, à quitter le canton pour s'installer dans le canton de Vaud ou en France voisine.

actif du canton afin de développer les infrastructures nécessaires sur leur territoire : routes, réseaux, écoles, équipements publics et espaces verts doivent suivre le rythme de la construction de logements. Sans cet accompagnement, l'effort des communes risque de se heurter à des limites structurelles.

Construire aux abords des zones agricoles, dans le respect de la viticulture

ATELIER TOURISME ET CONGRÈS

Par **Tiago Cazzola**

Membre des JLR-GE, trésorier

Genève a-t-elle perdu le goût des grands événements et congrès ? C'est la question qu'a posée l'atelier consacré aux grands événements, animé par Frédéric Hohl, producteur d'événements et ancien député PLR, et Philippe Schwarm, vice-président PLR et ancien président de Genève Tourisme & Congrès, qui ont aidé les participants à dresser un état des lieux sans concession de l'attractivité événementielle genevoise. Un constat partagé d'entrée : « une grande ville internationale ne se construit pas uniquement avec des bureaux et des administrations, mais aussi avec des émotions collectives. »

Une destination qui pèse, mais qui s'essouffle

Les chiffres ne trompent pas sur le poids économique du secteur. En 2025, Genève a enregistré 4 millions de nuitées, généré 16 millions de francs de taxe de séjour et soutenu 15'000 emplois, avec 43 congrès déjà confirmés jusqu'en 2032, promettant plus de 36'000 participants et 115'000 nuitées supplémentaires. L'Office du tourisme et le Bureau des congrès renseignent à eux seuls 100'000 visiteurs par an et soutiennent 102 événements sur le territoire genevois.

Mais ces chiffres, aussi solides soient-ils, cachent une réalité plus sombre. Ces dernières années, Genève a perdu bon nombre de grands événements, à l'image du Salon international de l'automobile, des Fêtes de Genève dans leur format historique ou de la Lake Parade, faute de volonté politique ou de portage économique suffisant. Plus récemment encore, en 2026, la Fanzone a elle aussi été supprimée, tout comme Genève, la manifestation phare voulue par la Ville de Genève pour remplacer les Fêtes de Genève.

Le paradoxe genevois

Le diagnostic est sans appel. Plus l'État grandit, plus il devient difficile d'organiser. Avec environ 300 nouveaux postes créés chaque année dans la fonction publique, l'administration s'épaissit, les procédures se multiplient et les responsabilités se dispersent entre la Ville, la commune, le Canton, Genève Tourisme et l'organisateur privé. Résultat : le risque administratif est aujourd'hui plus dissuasif que le risque événementiel lui-même.

La piste avancée pour sortir de cette impasse est celle du partenariat public-privé événementiel, où chaque acteur (Ville/commune, État, Genève Tourisme, organisateur privé) assume un rôle clairement défini plutôt que de se renvoyer la responsabilité.

Un investissement, pas une dépense

Nos intervenants ont insisté sur un point central : une manifestation n'est pas un coût, c'est un investissement. Chaque franc mis dans la culture ou l'événementiel générerait environ

3 francs de retombées, un ratio qui peut grimper à 4 ou 5 francs lorsque l'événement génère des nuitées et transports. Les exemples cités parlent d'eux-mêmes. Les Fêtes de Genève de 1999 avaient généré environ 120 millions de francs de retombées en dix jours, et la Fête des Vignerons 2019 environ 340 millions sur un mois.

Les idées ne manquent pas

Preuve que l'envie d'organiser reste bien présente, les participants ont planché en groupes pour proposer, en trois minutes chrono, une idée forte pour redonner de l'ambition à Genève. Parmi les propositions les plus marquantes figurent un festival de street art sur les façades d'immeubles genevois, ou encore la résurrection des Fêtes de Genève.

Ces propositions illustrent la conviction centrale de l'atelier. Genève ne manque ni d'idées ni d'atouts, entre son rayonnement international, son aéroport, son infrastructure hôtelière, son lac exceptionnel, son image diplomatique et sa population multiculturelle. Ce qui lui fait défaut, c'est avant tout un cadre qui permette à ces idées de voir le jour.

Les leviers pour changer de posture

Pour transformer l'essai, les intervenants ont proposé un changement de posture politique : ne plus se demander « pourquoi ce projet est-il impossible ? » mais « comment le rendre possible ? ». Cela suppose une vision politique claire, un interlocuteur unique pour les grands événements, des procédures adaptées aux manifestations temporaires, une prise de risque maîtrisée et une véritable culture du partenariat public-privé.

Retrouver l'ambition

Enfin, l'atelier s'est conclu sur un message clair : les événements ne sont pas une dépense, ils sont une vitrine, une émotion collective, une activité économique et une source de fierté pour tout un canton. La vraie question n'est donc pas de savoir si Genève peut encore organiser de grands événements, mais si elle en a encore l'envie.



Budget 2027 : quelles chances de succès ?



Par Pierre Nicollier
Président du PLR Genève

Les perspectives budgétaires de notre canton sont extrêmement préoccupantes avec une croissance du déficit année après année. Pierre Nicollier, président du PLR et député au Grand Conseil expose ici les raisons de cette situation et rappelle que le PLR salue les réformes structurelles proposées par notre grande argentine.

PROJET DE BUDGET CANTONAL 2027 ET DÉMESURE DES DÉPENSES

Le 17 septembre, le Conseil d'État a présenté le projet de budget cantonal 2027. Il s'agit d'un compromis qui a donc pour ambition de réunir une majorité insatisfaite, essence même d'un compromis.

Le projet de budget 2027 prévoit un déficit de 546 millions de francs alors que les dépenses cantonales de fonctionnement se montent à 21'689 francs par habitant à Genève, contre 15'301 francs dans le canton de Vaud. Cette différence de 42 % illustre la démesure des dépenses publiques genevoises, mais également la différence de répartition des charges entre les communes et le canton.

DÉFICIT IMPORTANT

Nous sommes tous inquiets du déficit considérable annoncé et saluons néanmoins les réformes structurelles proposées par notre grande argentine. La hausse des charges de l'État est ainsi limitée à +3.7% alors que les recettes progressent

de +5.2%. Les dépenses du canton restent les plus élevées de l'histoire dans l'absolu et par habitant. Nous sommes loin d'un budget d'austérité.

CHARGES CONTRAINTES

Les finances du canton sont tributaires des charges contraintes. Pour rappel, celles-ci sont des charges fixées dans la loi (par exemple : gratuité des TPG, subsides pour l'assurance maladie, cadre d'engagement pour les collaborateurs de l'État). Une majorité du parlement doit être réunie pour modifier ces lois, modifications qui seront probablement attaquées par des référendums.

PAS DE MAJORITÉ AU GRAND CONSEIL

Le constat est aujourd'hui sévère : il n'existe pas de majorité pour mener ces changements législatifs, avec le MCG et LJS qui jouent la carte populiste et le Centre qui craint trop souvent les positions trop affirmées, en particulier en périodes pré-électorales. L'UDC a quant à lui décidé de jouer la position de l'opposition quelles

qu'en soient les conséquences. Les réformes proposées dans le projet de budget ne sont donc pas suffisantes et doivent être renforcées. Le gouvernement a mandaté un groupe de travail pour identifier des pistes. Septante-sept ont été proposées avant l'été dans le rapport ECOGE et 37 d'entre elles ont été retenues par le gouvernement. Quarante ne seront donc pas suivies d'actions.

Le PLR s'engage à soutenir certaines de ces mesures non retenues et le groupe au Grand Conseil les portera avec vigueur.

PERSPECTIVES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES

Les perspectives sont en effet extrêmement préoccupantes pour le canton avec un plan financier quadriennal qui prévoit une croissance du déficit année après année. La dette devrait augmenter de 3 milliards d'ici 2030. L'effort du gouvernement dans le projet de budget 2027 doit donc être fortement poursuivi pour retrouver des comptes à l'équilibre.

DES CHOIX COHÉRENTS POUR L'AVENIR

Les esprits chagrins parlent déjà de revenir sur la baisse d'impôts votée par le peuple. Il s'agit en effet de la proposition de facilité, celle qui est par ailleurs adoptée par une majorité aux chambres fédérales. Après l'augmentation de 0.5 % de la TVA sur laquelle nous nous exprimerons en novembre, une nouvelle augmentation de 0.2 % a été adoptée par le parlement pour l'armée, sans compter les +0.2 % pour l'AI. Sans réaction forte, nous nous rapprocherons des 10 % alors que Genève fait face à une crise des dépenses, pas des charges. 2027 devrait en effet voir les revenus de notre canton croître de 5.2 %, avec un PIB réel en croissance de +1.5 %.

La responsabilité politique implique de la cohérence et des choix pour assurer à la population des prestations de qualité. Le PLR s'engage pour des finances saines et pérennes.





GRICHTING HOTEL

Au coeur des Alpes

Grichting Hotel And Serviced Apartments

23 Kurparkstrasse 3954 - Leukerbad

Tél: +41 76 462 60 13

www.hotel-grichting.com



Loèche-les-Bains

Meyrin : reprendre le contrôle de nos espaces publics

Déchets, dépôts sauvages, verre cassé, stationnement gênant, nuisances sonores, éclairage insuffisant : ces situations, lorsqu'elles se répètent, ne sont plus de simples incivilités. Elles touchent directement à la qualité de vie et à la sécurité des habitantes et habitants. Le PLR Meyrin souhaite proposer une méthode simple pour identifier les problèmes, définir les responsabilités, intervenir rapidement et mesurer les résultats. Philippus de Koning, président du PLR Meyrin-Cointrin, nous propose un tour d'horizon des enjeux et des solutions proposées.



Par Philippus de Koning

Président du PLR Meyrin-Cointrin

Notre commune connaît un développement important. De nouveaux quartiers apparaissent, la population augmente, les espaces publics sont davantage fréquentés et les usages se multiplient. Cette évolution est positive. Elle implique toutefois une responsabilité accrue de la collectivité : **plus Meyrin grandit, plus nous devons être attentifs à la qualité de vie de celles et ceux qui y habitent.**

Or, force est de constater que certains problèmes deviennent récurrents dans différents secteurs de la commune. Déchets et mégots abandonnés, dépôts sauvages, encombrants, caddies laissés dans l'espace public, verre cassé, véhicules stationnés de manière gênante, cheminements obstrués, éclairage insuffisant ou encore nuisances sonores : pris isolément, chacun de ces problèmes peut sembler anodin. Lorsqu'ils se répètent au même endroit et sur la durée, ils donnent toutefois le sentiment que certains espaces échappent progressivement au contrôle de la collectivité.

LA SÉCURITÉ NE SE RÉSUME PAS À LA CRIMINALITÉ

Il serait évidemment faux et inutilement alarmiste de prétendre que Meyrin est devenue une commune dangereuse. Notre démarche ne repose pas sur cette affirmation.

La question est beaucoup plus concrète.

La sécurité, c'est aussi pouvoir rentrer chez soi sans risquer de tomber sur du verre cassé. C'est pouvoir circuler avec une poussette. C'est permettre à une personne âgée, à une personne en fauteuil roulant ou utilisant un déambulateur de se déplacer librement. C'est pouvoir emprunter un escalier correctement entretenu et

suffisamment éclairé. C'est pouvoir laisser ses enfants jouer dans un espace propre et sûr. C'est enfin pouvoir dormir la nuit sans subir des nuisances répétées.

Ces situations concernent directement la qualité de vie des habitants. Elles ne relèvent pas toutes de la criminalité et ne nécessitent pas toutes une réponse policière. Mais elles appellent toutes une réponse des autorités.

C'est précisément le constat qui est à l'origine du projet de motion **« Pour des espaces publics propres, sûrs et accessibles : Meyrin doit reprendre le contrôle de ses espaces collectifs ».**

UN HABITANT NE DEVRAIT PAS AVOIR À CHERCHER QUI EST RESPONSABLE

Un autre problème nous paraît particulièrement important : la multiplication des propriétaires et gestionnaires d'espaces collectifs.

À Meyrin, un espace utilisé quotidiennement par les habitants peut relever de la Commune, d'une régie, d'un propriétaire privé ou d'un autre gestionnaire. Lorsqu'un problème survient, l'habitant peut ainsi se retrouver à devoir déterminer lui-même à qui incombe la responsabilité d'intervenir.

Ce n'est pas à lui de le faire.

Lorsqu'un habitant signale du verre cassé, un obstacle dangereux ou un cheminement impraticable, il doit pouvoir s'adresser à un interlocuteur unique. La Commune doit ensuite assurer la coordination avec le propriétaire, la régie ou le gestionnaire concerné.



Cela ne signifie évidemment pas que la collectivité doit assumer financièrement des obligations qui incombent à des propriétaires privés. Au contraire : il s'agit de clarifier les responsabilités, de les faire respecter et d'éviter que les habitants soient renvoyés d'un interlocuteur à l'autre.

IDENTIFIER LES « POINTS NOIRS » ET AGIR RAPIDEMENT

Nos motions proposent donc une méthode simple : identifier les problèmes, définir les responsabilités, intervenir rapidement et mesurer les résultats.

Nous demandons la mise en place d'un plan communal « Meyrin propre, sûr et accessible ». Celui-ci doit notamment permettre d'identifier les secteurs où se concentrent les problèmes : déchets et dépôts sauvages, verre cassé, encombrants, stationnement dangereux ou gênant, obstacles sur les cheminements, difficultés d'accessibilité, éclairage insuffisant ou nuisances sonores récurrentes. Cette cartographie devrait être régulièrement actualisée afin que les moyens publics soient dirigés là où les besoins sont les plus importants.

Nous proposons également la création d'une **porte d'entrée unique pour les habitants**. Signaler un problème doit être simple. Et surtout, le citoyen ne doit pas avoir à connaître la limite cadastrale ou juridique séparant le domaine communal d'une propriété privée. La Commune doit prendre en charge le signalement et, lorsque nécessaire, le transmettre au bon interlocuteur.

Cette approche doit s'accompagner de **délais d'intervention adaptés à la dangerosité**. Du verre cassé, un obstacle susceptible de provoquer une chute ou un véhicule empêchant le passage d'une personne à mobilité réduite ne peuvent pas être traités comme une simple anomalie administrative. Ils nécessitent une intervention rapide.

L'ACCESSIBILITÉ DOIT ÊTRE UNE EXIGENCE PERMANENTE

La question de l'accessibilité mérite une attention particulière.

Nous parlons souvent d'accessibilité comme d'un objectif général. Mais, dans la réalité quotidienne, il suffit d'un véhicule mal stationné, d'un encombrant ou d'un obstacle sur un cheminement pour rendre un trajet impossible ou dangereux pour une personne en fauteuil roulant, une personne âgée ou une famille avec une poussette.

C'est pourquoi nous demandons que les cheminements permettant d'accéder aux logements et aux équipements publics restent libres et accessibles en permanence et que les contrôles du stationnement soient renforcés dans les secteurs où les problèmes sont identifiés. Il ne s'agit pas de sanctionner systématiquement chaque infraction, mais **de concentrer les interventions là où le stationnement constitue une véritable entrave ou un risque**.

« Il ne s'agit ni d'ajouter une couche de règlements ni de transformer Meyrin en commune policière. Il s'agit de faire fonctionner correctement ce qui existe déjà. »

SÉCURITÉ ET ÉCLAIRAGE : TROUVER LE BON ÉQUILIBRE

La réduction de l'éclairage nocturne peut répondre à des objectifs légitimes de sobriété énergétique. Mais cette politique doit être conciliée avec la sécurité des personnes.

Certains escaliers, cheminements ou secteurs particulièrement fréquentés la nuit nécessitent une attention particulière. Lorsque des accidents ou des chutes ont été signalés, ou lorsque des obstacles rendent déjà un passage délicat, l'éclairage doit être considéré comme un élément de sécurité à part entière.

La sobriété énergétique ne doit pas avoir pour conséquence de créer ou d'accroître un risque pour les usagers. Notre motion demande donc une évaluation des effets de la réduction de l'éclairage dans les secteurs présentant des problèmes de sécurité.

PRÉVENIR, DIALOGUER... MAIS AUSSI FAIRE RESPECTER LES RÈGLES

La même philosophie doit guider notre approche des nuisances et de la tranquillité publique.

Nous ne défendons pas une politique de répression généralisée. La prévention, le dialogue et la médiation doivent rester les premières réponses lorsque cela est possible. Mais une politique de prévention n'est crédible que si les règles sont finalement respectées.

Nous proposons donc une présence ciblée des agents de la police municipale dans les secteurs et aux horaires où les nuisances et comportements perturbant la tranquillité publique sont récurrents. Cette présence doit être avant tout préventive et de proximité, mais elle doit aussi permettre l'application des règlements lorsque cela devient nécessaire.

Car une règle qui n'est jamais appliquée finit inévitablement par perdre sa portée.

UNE POLITIQUE FONDÉE SUR DES RÉSULTATS

Notre démarche repose finalement sur une idée très simple : **les habitants ont droit à des résultats.**

Le Conseil municipal doit pouvoir savoir où se situent les principaux points noirs, combien de temps il faut pour intervenir, quelles mesures ont été prises, quels problèmes relèvent de propriétaires ou de régies privées et comment ceux-ci ont été traités. Il doit également pouvoir disposer d'une vision claire des problèmes liés à l'éclairage, au stationnement et de l'activité des agents de la police municipale.

Nous demandons donc davantage de transparence et de suivi, avec un rapport présenté au Conseil municipal dans les six mois.

Il ne s'agit ni d'ajouter une couche de règlements ni de transformer Meyrin en commune policière. Il s'agit de faire fonctionner correctement ce qui existe déjà.

Le PLR Meyrin-Cointrin défend **une politique de responsabilité, de proximité et d'efficacité.** Nous voulons une commune qui entretient ses espaces publics, qui répond rapidement lorsqu'une situation présente un danger, qui coordonne efficacement les différents propriétaires et gestionnaires, qui protège l'accessibilité et qui fait respecter ses règles lorsque cela est nécessaire.

La qualité de vie ne se décrète pas : elle se construit et elle se protège chaque jour. Reprendre le contrôle de nos espaces collectifs, c'est simplement faire preuve de responsabilité envers toutes celles et ceux qui vivent à Meyrin.

EUPOROS SA,
LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE
DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



INVESTISSEZ DANS
VOTRE AVENIR!



Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve



www.euporos.ch

LES PROJETS ENCORE PENDANTS AU GRAND CONSEIL

Pour en savoir plus, retrouvez tous les descriptifs, l'état des objets, les projets déjà adoptés et le programme complet du parti sur notre site plr-ge.ch

NOTRE PROGRAMME



NOS ACTIONS



AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13756

« Mettre fin à la pénurie de logements à Genève »

PL 13721

« Exclusion des panneaux et plaques professionnelles se trouvant sur les chantiers »

PL 13659

« Pour une transparence dans les attributions de terrains publics »

PL 13601

« Pour une meilleure coordination des travaux sur la voirie et une indemnisation des restaurateurs et des commerçants lors des périodes de travaux »

PL 13494

« Équipements publics : cession des parcelles au profit de la commune de situation du bien-fonds »

M 3253

« Piétonnisation de Rive : pour un marché pérenne sur la rue Pierre-Fatio et un boulevard Helvétique qui conjugue sécurité et fluidité du trafic ! »

M 3251

« Pour une meilleure protection de la salubrité publique »

M 3216

« Luttons efficacement contre la pénurie de logements en optimisant les procédures »

M 3142

« Pour une économie d'eau rationnelle, permettons la liberté du choix de l'équipement sanitaire »

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13721

« Exclusion des panneaux et plaques professionnelles se trouvant sur les chantiers »

PL 13700

« Pour une application raisonnable de la parité dans les commissions officielles »

PL 13696

« Pour une gouvernance plus agile »

PL 13077

« Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

PL 12901

« Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

PL 11548

« Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

M 3170

« Stop à la dépendance vis-à-vis des systèmes américains : Pour des solutions IT 100% suisses »

M 3145

« Pour faire de l'Appel de Genève un partenaire stratégique de la solidarité internationale »

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13686

« Sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises »

PL 13524

« Donnons aux magistrats judiciaires les mêmes conditions de départ à la retraite que le personnel de l'État »

PL 13448

« Pour que les manifestations n'entravent pas les principaux axes de circulation et ne pèjorent pas les commerçants »

PL 11716

« Ouverture du samedi »

M 3173

« Améliorons la gouvernance des établissements publics principaux à Genève »

FISCALITÉ

PL 13600

« modifiant la loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales (LPGIP) »

MOBILITÉ

M 3214

« pour une prise en charge des transports publics pour les jeunes mieux ciblée et orientée vers la consommation effective »

M 3190

« Les robotaxis arrivent, avec des conséquences bien plus vastes que vous ne l'imaginez, que Genève doit anticiper »

M 3067

« Déposons et récupérons nos plaques d'immatriculation dans nos offices postaux »

M 3060

« Pour un accès à des transports individuels adaptés, au prix des transports publics, pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser les TPG »

SÉCURITÉ**PL 13826**

« Pour une planification efficace des effectifs de la police »

PL 13719

« Introduction des caméras-piétons (bodycams) »

M 3217

« pour le développement d'un projet pénitentiaire en partenariat avec le canton du Jura »

M 3152

« Pour une action forte contre le home-jacking »

SANTÉ**M 3204**

« Favoriser les personnes formées en Suisse pour l'accès aux fonctions soignantes et aux évolutions professionnelles »

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE**M 3227**

« L'entretien des conduites d'eau appartient aux SIG ! »

ÉCOLE ET FORMATION**PL 13499**

« Pour la valorisation de l'engagement de milice par les Hautes Écoles genevoises »

M 3146

« Pour des emplois temporaires et flexibles de surveillants d'élèves dans les CO »

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION**PL 13720**

« Valoriser la formation professionnelle, le monde du travail et le bénévolat et réduire les lourdeurs administratives »

M 3176

« Pour plus d'efficacité dans l'accompagnement des jeunes adultes en décrochage scolaire, en rupture de formation ou d'apprentissage et à l'aide sociale ! »

PLR EN IMAGES

Université d'été





Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00